

Une caste auto-pourvoyeuse

LES ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉ ONT LA COTE, NON PAS CELLE DE LA BOURSE, MAIS CELLE DE L'ATTENTION PUBLIQUE CRITIQUE. LES REMISES EN CAUSE SONT MULTIPLES. Est visée la multiplication des mandats, ce qui est cause ou d'inefficacité ou d'absence de contrôle, notamment pour les sociétés type boîte-aux-lettres par où passent la fraude fiscale et le blanchiment (lire en page 5 la note sur Peter Hess, dans ce même numéro). Sont critiquées aussi l'absence d'indépendance, la rétribution et d'une manière générale la confidentialité qui protège ce milieu.

Mais les administrateurs ne sont pas seuls. Souvent, ils prospèrent en interdépendance avec la direction générale. Les avantages, réciproquement concédés, révèlent la constitution d'une véritable caste où les administrateurs veulent étendre les garanties qui ordinairement sont celles des salariés même ceux du plus haut niveau, où de son côté la direction générale salariée veut obtenir des rétributions semblables à celles des propriétaires de la société, c'est-à-dire les actionnaires. Examinons les caractéristiques de cette caste.

Elle se coopte. Il ne s'agit pas seulement de participations croisées (tu viens chez moi et en échange tu m'invites chez toi), mais du glissement des présidents de direction vers le conseil d'administration. Le comble de la confusion est, dans ce domaine, le cumul des fonctions: président du Conseil et administrateur délégué, comme au Crédit suisse.

Deuxième caractéristique: les administrateurs négocient des contrats qui les protègent. Avec qui les négocient-ils? Avec le conseil d'administration! Ces contrats sont secrets. Mais on découvre qu'ils prévoient des indemnités de licenciements! La rigueur voudrait que les règles du mandat d'actionnaire soient préétablies, connues et approuvées par les actionnaires.

Troisièmement, les administrateurs fixent eux-mêmes les règles de leur rétribution, comme de nombreux exemples l'ont illustré: Banque cantonale de Zurich, UBS, ect. Même remarque critique.

Quatrièmement, la direction générale est associée à la répartition du bénéfice, pour des montants qui peuvent être parfois dans le secteur bancaire un multiple du salaire par ailleurs plus que confortable.

Ce n'est plus la prime au mérite, mais un droit de copropriétaire.

L'obligation de publier la rétribution des administrateurs (c'est ce que demande la motion du Vaudois Pierre Chiffelle au Conseil national) serait un premier pas vers la transparence dont se réclame le libéralisme. Mais la caste suisse a conservé l'esprit des anciennes corporations: le libéralisme pour les affaires, mais pas pour ses privilèges. AG

La caste suisse a conservé l'esprit des anciennes corporations: le libéralisme pour les affaires, mais pas pour ses privilèges

Sommaire

Parti socialiste suisse: Débats de printemps (p. 2)

Fédéralisme: Le fisc fédéral n'est qu'au troisième étage (p. 3)

AVS et 2e pilier: «L'AVS est une assurance universelle» (p. 4)

Politique vaudoise: Les radicaux s'intéressent aux garderies (p. 5)

Forum: La techno, phénomène culturel ou phénomène de mode? (p. 6)

Note de lecture: Les écrivains romands, la langue et la politique (p. 7)

Débats de printemps

Coup sur coup, des personnalités socialistes ouvrent le débat sur un renouvellement des orientations politiques du parti. Deux réactions à chaud pour commenter ces propositions.

Brusquement le débat sur les orientations du parti socialiste suisse s'anime. Coup sur coup le Bernois Rudolf Strahm et une petite équipe où l'on trouve la conseillère nationale Simonetta Sommaruga – «Le Manifeste du Gurten» – publient analyses et thèses pour une réforme de l'action socialiste.

Délibérement provocateur

Elue présidente du PSS, Ursula Koch avait promis un débat à la base sur les valeurs fondatrices du socialisme helvétique. Une manière de prendre congé des coups médiatiques concoctés en solitaire par son prédécesseur Peter Bodemann et sa garde rapprochée. Non seulement ce débat n'a jamais eu lieu, mais le parti socialiste, tout occupé à ses querelles internes, a négligé les grands thèmes de la politique fédérale.

Le «Manifeste du Gurten», texte bref en dix points, délibérément carré dans ses affirmations, se veut une provocation, une provocation au débat sur des thèmes qui divisent ou qui sont restés en friche comme l'immigration, la politique des consommateurs et la mondialisation. Plus substantiel et stratégique, plus analytique aussi,

le document de Rudolf Strahm rejoint le manifeste sur plusieurs points essentiels.

Le Parti socialiste déçoit son électorat

Premier constat commun, le PS fonctionne en sous-régime et se prépare un échec électoral en 2003. La gauche politique n'a pas suffisamment pris conscience de la nature de son électorat et, en privilégiant un discours de défense du statu quo, de résistance, elle déçoit cet électorat et rebute les couches moyennes pourtant méfiantes à l'égard des solutions néolibérales. Car l'analyse électorale parle un langage sans équivoque. Le PS ratisse sociologiquement large. Plus des deux tiers de son électorat se recrutent parmi les cadres, les employés bénéficiant d'une bonne formation, les professions sociales et enseignantes, les techniciens. Alors que 10% seulement des syndiqués sont encore fidèles à la rose. Si, sous l'influence de l'UDC, les partis bourgeois se raidissent à droite, se présente alors un important potentiel de croissance pour le PS.

Est-ce à dire que pour conquérir cet électorat, les socialistes sont condamnés à recentrer leur programme? C'est

la crainte des socialistes traditionnels, une crainte que ne partage pas Strahm. Pour lui, les classes moyennes sont sensibles aux thèmes de la solidarité et de l'écologie. A condition que le PS manifeste aussi une compétence reconnue sur les dossiers sociaux, économiques et financiers. A condition aussi, c'est le deuxième constat commun, qu'il n'apparaisse pas comme le relais instrumentalisé de revendications sectorielles pour ne pas dire corporatistes. Trop sensible aux surenchères de l'extrême-gauche et de mouvements divers, anti-militaristes et écologistes, le PS lance ou soutient tous azimuts référendums et initiatives qui souvent ne rencontrent qu'un faible soutien populaire. Sa crédibilité en pâtit, sa force de frappe aussi. On se souvient du référendum contre la Loi fédérale sur le personnel, soutenu par un PS pressé par les syndicats, une loi approuvée en votation par une nette majorité des sympathisants socialistes. Dès sa désignation, Christiane Brunner avait reconnu cette faiblesse et annoncé une concentration sur les dossiers prioritaires.

Des propositions concrètes

Bien sûr ces deux textes vont faire grincer des dents les gardiens de la pureté idéologique. Déjà ont fusé les qualificatifs de réactionnaires et de néolibéraux. Or l'électorat socialiste, réel comme potentiel, se

moque de cette guerre de position. Ce qu'il attend, ce sont des réponses concrètes et crédibles aux problèmes qui le préoccupent. C'est une stratégie efficace d'alliances et non des effets de manche dont ne se régalent que leurs auteurs. Sur le service public et ses modalités de fonctionnement, le financement des assurances sociales, la fiscalité, le rôle respectif du marché et de l'Etat, le PS doit à ses troupes et à la population des propositions claires et innovatives. A cet égard, le «Manifeste du Gurten» reste très superficiel et provocateur; il risque de crispier plutôt que d'inciter au débat. Plus étoffées et convaincantes, l'analyse et les propositions de Rudolf Strahm constituent des points de repère que les socialistes ne pourront ignorer. *jd*

On peut consulter le texte de Rudolf Strahm sur le site <http://rudolfstrahm.ch> (en allemand seulement) et celui du «Manifeste du Gurten» sur <http://gurtenmanifest.ch> (en français).

Brève

Le Président du Conseil national, Peter Hess a seulement un mandat d'administrateur en Suisse romande: la Banque MeesPierson Gonet SA à Nyon. *cfp*

Un simple pavé dans la mare

Un petit groupe de socialistes bernois, emmené par la conseillère nationale Simonetta Sommaruga, a convoqué la presse, la semaine dernière, au sommet du Gurten, ravissante colline surplombant la ville de Berne. Leur objectif: provoquer un large débat «constructif» sur la politique du parti socialiste suisse.

Question provocation, c'est réussi. Le «Manifeste du Gurten» aligne dix propositions qui claquent comme des slogans. La méthode est simple. Il s'agit de prendre toutes les thèses du parti socialiste à rebrousse-poil. Le PSS s'est prononcé, dans ses programmes successifs, pour un Etat fort et redistributeur? Le groupe de Gurten condamne une politique d'assistance «qui conduit à la paralysie de la responsabilité individuelle». Un Congrès national a adopté des thèses sur le service public? On les jette aux orties pour défendre une «complémentarité entre le marché et l'Etat». Le PSS défend une politique d'accueil des étrangers respectueuse des dignités humaines? Le «Manifeste du Gurten» préconise «une limitation de l'immigration». Le parti socialiste vient de présenter un projet de baisse d'impôt pour les familles? Ne chipotons pas et défendons une baisse d'impôt généralisé. Le «Mani-

feste du Gurten», c'est donc «dis-moi ce que pense la gauche traditionnelle et je te dirai ce que je ne suis pas».

Et la forme suit le contenu. Le groupe de Gurten cède sans frémir aux impératifs du marketing politique moderne. Privilégier le coup médiatique, le débat clinquant aux questions de fond. Une conférence de presse dans un lieu symbolique, une stratégie d'affrontement public, une conseillère nationale qui personnalise le clan. Une prise de position-surprise, indépendante de l'appareil socialiste mais tout de même invitant la présidente Christiane Brunner à la présentation de ce mini-programme. Voilà la politique spectacle: un décor, de bons acteurs bien profilés et une invitée en guest-star.

Ce pavé, jeté ostentatoirement dans la mare socialiste, est improductif. Il cristallise les antagonismes et du coup fige les tendances et les sensibilités linguistiques jusqu'à la caricature. Cette provocation, somme toute assez creuse, invite aux anathèmes de tous bords et contraint les divers courants existant au sein du PSS à s'exclure du champ de la social-démocratie, les uns par déviance gauchiste, les autres par déviance néolibérale. Ce n'est plus l'échange des idées, c'est la guerre des tranchées. Et à

ce rythme, le champ de bataille risque d'être déserté.

L'exercice démocratique mérite mieux qu'un débat à l'emporte-pièce, par conférence de presse interposée. Le parti socialiste s'est doté de structures internes qui permettent une clarification des idées et des propositions. Simonetta Sommaruga et ses camarades souhaitent débattre. Tant mieux. Mais qu'ils le fassent dans des lieux qui garantissent la qualité des échanges et des discussions.

Le PSS est vraisemblablement en panne d'idées et d'unité. Comme d'ailleurs la plupart des partis politiques de ce pays, chahutés par des courants divergents. Quels sont les nouveaux facteurs d'inégalité et de précarité, où se cachent les enjeux de pouvoir, quelle fiscalité permettrait de répartir au mieux les richesses, comment répondre à l'évolution démographique, quel avenir voulons-nous donner aux assurances sociales et aux services publics? Sur toutes ces questions, la dialectique interne n'est pas infructueuse; au contraire, elle est nécessaire. Pour autant qu'elle ne cède ni aux corporatismes certes, mais ni, non plus, aux modes libérales ou encore au simple clientélisme qui consiste à dire aux gens ce qu'ils ont envie d'entendre. Il s'agirait plutôt de pouvoir débattre sur des propositions concrètes et argumentées. Des conditions que le «Manifeste du Gurten» ne remplit pas. *gs*

La dialectique interne n'est pas infructueuse; au contraire. Pour autant que l'on débattre sur des propositions

Allègement fiscal

Le fisc fédéral n'est qu'au troisième étage

Interrogé sur les affaires pendantes à charge de son département, le conseiller fédéral Kaspar Villiger a répondu en ces termes aux reproches de la gauche sur l'allègement de l'imposition du couple et des familles qui ne profitent qu'aux plus riches.

«17 % de tous les contri-

buables ne paient aujourd'hui aucun impôt fédéral direct; après la réforme, ce sera un tiers. On ne peut pourtant pas décharger des gens qui de toute façon ne paient pas un centime.» (*Neue Zürcher Zeitung* du 11 mai 2001)

Ce qu'il oublie, c'est que ces gens qui ne paient pas un centi-

me au fisc fédéral paient des impôts souvent lourds, même pour de très petits revenus, au fisc cantonal et communal. L'allègement de l'imposition fédérale, par exemple une déduction en francs pour les enfants, peut être transformé, si le contribuable n'est pas taxé par le fisc fédéral, en crédit d'impôt

à faire valoir (comme pour l'impôt anticipé) sur les impôts cantonaux.

Cette possibilité de prendre en considération les trois impositions superposées devrait intéresser à la fois la gauche et les fédéralistes, du moins si l'on en croit leurs déclarations de principe. *ag*

«L'AVS est une assurance universelle»

Le Parlement a consacré une session spéciale à la 11^e révision de l'AVS. Au final, les parlementaires ont accepté l'entrée en matière, mais ont renvoyé au Conseil des Etats une révision de l'AVS qui ne satisfait personne. La droite ne se contentera vraisemblablement pas du montage financier proposé alors que la gauche s'élève contre son caractère jugé antisocial. Au centre du débat et des objectifs: la retraite flexible. Or le projet pêche en tout cas sur un point. Selon la gauche et les syndicats, la retraite à 62 ans ne serait possible que pour les personnes ayant de hauts revenus. Le débat de la semaine dernière a fait l'impasse sur une question pourtant essentielle: la complémentarité entre le 1^{er} et le 2^e pilier dans l'introduction d'une retraite flexible. En omettant de coupler ces deux assurances, on néglige une partie importante du débat. Béatrice Despland, professeure à l'École des hautes études sociales et pédagogiques répond à cette question.

DP: Le débat aux Chambres butte sur le problème de la retraite flexible mais

n'évoque pas le problème du 2^e pilier. Ces deux assurances ne sont-elles pas complémentaires?

Béatrice Despland: oui, tout à fait. Et c'est dommage qu'on n'ait pas évoqué cette question. Personne ne dit jamais que l'AVS est une assurance universelle et que les composantes liées à la profession ne devraient pas être prises en compte dans le débat. C'est au contraire par le biais du 2^e pilier, assurance professionnelle, qu'il conviendrait d'imaginer des solutions afin d'introduire la retraite flexible. On reporte donc un problème qui devrait être résolu par le 2^e pilier sur l'AVS. Mais le domaine assurantiel est si complexe qu'on peine à imaginer des solutions complètes.

En quoi le 2e pilier serait-il une solution pour les personnes à bas revenus et qui voudraient prendre leur retraite à 62 ans par exemple?

Pour l'instant, le problème, c'est que dans les professions difficiles, comme dans le bâtiment, les caisses de pension sont peu généreuses et les montants qui pourraient

donc revenir aux salariés sont honteusement bas. La solution qui existe pour certains fonctionnaires et qui consiste à faire financer un pont AVS par le 2^e pilier serait impossible à mettre sur pied.

Peut-on imaginer des solutions permettant d'astreindre tout le monde au 2^e pilier?

Oui, c'est un os qu'il ne faut pas lâcher. Et réfléchir aux applications concrètes. Car une personne à temps plein et gagnant très peu, ceux qu'on appelle les working poors, rechigne à cotiser. La déduction de coordination est un montant trop lourd sur un si petit salaire.

Faut-il alors réduire la déduction de coordination?

Oui, d'abord il faudrait l'adapter au taux d'activité, ce qui améliorerait la situation des personnes à temps partiel. Mais le Conseil fédéral s'y oppose fermement. Ensuite il faudrait abaisser de manière globale la déduction de coordination afin de ne pas réduire le montant du salaire cotisant.

entretien *gs*

Négociations professionnelles

Retraites anticipées dans le secteur de la construction

En marge des débats parlementaires sur la 11^e révision de l'AVS, certains secteurs professionnels, dont les salariés sont soumis à une forte pénibilité du travail, négocient depuis longtemps avec les associations patronales l'introduction d'une retraite anticipée. C'est le cas, entre autres, du secteur de la maçonnerie et du génie civil. Dans ces professions, le risque de perdre la vie avant d'avoir atteint l'âge de la retraite serait trois fois plus élevé que pour un enseignant. Le syndicat de l'industrie et du

bâtiment (SIB), réuni samedi dernier, a décidé de revendiquer au niveau national une retraite anticipée après quarante années de cotisations, mais au plus tard à l'âge de soixante ans. Il préconise une retraite dont la rente devra être égale à au moins 80% du dernier salaire. La mobilisation sur les chantiers va se manifester dès ce printemps, annonce le syndicat.

Certaines sections cantonales ont déjà trouvé un accord avec les associations patronales. C'est le cas en Valais, où en juin 2000, l'Association valai-

sanne des entrepreneurs a accepté l'introduction de la retraite anticipée. Depuis janvier 2001, celle-ci est financée par un prélèvement paritaire et versée dès l'âge de 63 ans et demi.

Mieux encore. Dans le canton de Vaud, les travailleurs de la construction pourront, dès le 1^{er} janvier prochain, prendre leur retraite dès 62 ans sans encourir de pertes. Cette nouvelle formule, lancée par les partenaires sociaux de la branche repose sur un financement tripartite: caisse de retraite

professionnelle, prélèvement de cotisations spéciales de 0,8% du salaire, dont la moitié à charge de l'employeur. Pendant les 36 mois qui le séparent de sa retraite «légale», le bénéficiaire touchera l'équivalent de 85% de son dernier salaire. Dès 65 ans, il touchera son deuxième pilier complet, pour autant qu'il ait cotisé pendant dix ans à sa caisse de retraite professionnelle. *gs*

L'hebdomadaire *L'Evénement syndical* donne des informations détaillées sur ce dossier.

Les radicaux s'intéressent aux garderies

Il y aura bientôt unanimité sur le constat: le canton de Vaud manque de places d'accueil dans les crèches et garderies d'enfants. Et il y a foison d'idées: une initiative populaire du parti socialiste qui introduit une sorte de «droit» de l'enfant à disposer d'une place d'accueil; une proposition radicale de mettre sur pied une fondation chargée de favoriser la création de places et de services d'accueil collectif. Et, au niveau national, la proposition du Conseil national d'investir 100 millions par année pendant dix ans pour la création de nouvelles places d'accueil.

Les radicaux vaudois proposent une solution apparemment simple mais qui se heurte à quelques réalités qu'ils font semblant d'ignorer. Car le problème n'est pas tant de créer des places d'accueil que de les faire vivre durablement. Pour ce qui est d'ouvrir des garderies, les projets de manquent pas et peuvent déjà bénéficier d'aides substantielles de la part du canton et des

institutions et fondations privées, comme la Loterie romande. Sans compter la possible future aide fédérale, également destinée à la création de places d'accueil.

Les problèmes se posent plutôt sur le maintien à long terme des structures créées. On peut d'ailleurs prendre le pari que nombre de garderies verraient le jour si leur avenir était garanti par un financement sûr.

Problème de financement

Or les communes, auxquelles cette tâche est dévolue, n'assument pas la mission qui est la leur. Seules les villes et quelques plus petites localités financent des crèches. Ailleurs, on ne songe simplement pas à cette question ou on trouve tous les prétextes pour refuser une aide. A commencer par l'argument financier: c'est vrai qu'une place en garderie coûte entre 20 000 et 40 000 francs par année en frais d'exploitation et que les parents ne peuvent prendre en charge qu'une partie de ce montant.

Une fois créées, les 1500 à 2500 places planifiées par les radicaux dans le canton en cinq ans coûteront chaque année 60 millions, dont une bonne moitié au moins à charge des collectivités publiques. Où la fondation imaginée par les radicaux trouvera-t-elle ce financement qui fait tant défaut aujourd'hui? Pas de propositions concrètes sur ce point... si ce n'est de dresser la liste des contributeurs actuels. Et de prévoir un soutien de l'économie privée, sous forme d'une cotisation patronale. Les entreprises qui viennent de bénéficier d'un cadeau fiscal de la part du canton se verraient ainsi imposer une nouvelle «cotisation», unique en Suisse. Espérons que les radicaux se sont assurés de la faisabilité politique de cette proposition. Car elle ouvrirait d'intéressantes perspectives de financement, pour les crèches, comme proposé, mais également dans d'autres domaines où les prestations de l'Etat bénéficient à l'économie, à commencer par les transports publics. *pi*

Politique fédérale

Peter Hess, Paolo Bernasconi et les sociétés offshore

Le président du Conseil national est membre du Conseil d'administration de sociétés, dont le siège est domicilié au Panama et aux Îles Vierges. Après avoir été prié de s'expliquer, il a déclaré qu'il n'y avait là rien d'illégal, ni d'important, ce que des examinateurs pourraient contrôler. Mais pourquoi recourir à de telles sociétés à la domiciliation suspecte? Pour quels services, qui ne peuvent être rendus dans des places financières respectables?

Sur les sociétés offshore, on retiendra la déposition faite par

le professeur Paolo Bernasconi devant la mission d'information de l'Assemblée nationale française en septembre 2000 et publiée en annexe du rapport Montebourg.

«Le dernier point sur lequel la commission s'est interrogée est le suivant: quelle est l'attitude que l'intermédiaire financier bancaire et non bancaire doit avoir à l'égard des sociétés de siège offshore? Le degré de diligence à l'égard de l'argent déposé sur le compte ouvert au nom d'une société offshore doit-il être plus élevé du fait que le pays offshore concerné

figure sur la liste noire? C'est un pas très important à franchir. Ce terrain est actuellement sondé.

Dans le cadre des cours obligatoires donnés aux intermédiaires financiers ou des séminaires pour les banquiers, je pose cette question que je ne posais pas il y a dix ans: le fait d'ouvrir un compte au nom d'une société offshore est-il suspect? Non, car 90% des sociétés offshore qui ouvrent des comptes en Suisse le font pour des raisons de fraude fiscale, le 5 ou 10% (qui sait?) restants pour des raisons criminelles.

Toutefois, sur la base de mon expérience judiciaire en trente ans d'activités en tant que magistrat et, après, comme avocat, je n'ai jamais connu un seul cas important de blanchiment, d'escroquerie ou de criminalité économique organisée dans lequel n'intervenait pas une société de siège offshore. Il y en a toujours une, c'est le mécanisme typique. Néanmoins on ne peut pas en conclure qu'il faut criminaliser toutes les sociétés offshore. C'est bien là la difficulté [...].»

Peter Hess devrait suivre le cours obligatoire de Paolo Bernasconi. *ag*

La techno, phénomène culturel ou phénomène de mode?

POUR CERTAINS, LA «CULTURE TECHNO» N'EST QU'UN PHÉNOMÈNE DE MODE ASSEZ BANAL. POUR D'AUTRES AU CONTRAIRE, ELLE REFLÈTE NOTRE époque.

Définir la techno est à la fois simple et complexe. Le terme se réfère à la technique et à la technologie. Mais il embrasse de nombreux domaines comme la mode vestimentaire (Jean-Paul Gaultier, Galliano), le cinéma (*The Matrix*), le design, le graphisme, le vidéo-art notamment. La musique en est la forme d'expression la plus connue. En bref, on peut définir la techno comme un ensemble de formes d'expression les plus diverses conjuguant une expression artistique novatrice et l'utilisation de moyens techniques très sophistiqués.

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, la musique techno n'implique pas des moyens coûteux comme le jazz ou le rock: un musicien techno peut composer au moyen d'un simple ordinateur et de logiciels adéquats. Grâce à l'Internet, il communique, télécharge des sons, voire des morceaux musicaux entiers. Ainsi la disquette remplace la traditionnelle cassette analogique qui nécessitait de gros moyens de production. Cette caractéristique est essentielle pour comprendre la techno qui, de ce point de vue, peut être considérée comme une manière de démocratisation de la production artistique inconnue jusqu'à présent.

Ce nouveau rapport à la technologie a conduit à une large diffusion des œuvres, les pires comme les meilleures, et à l'essor d'artistes parfois très jeunes, reconnus sur la scène internationale. Née il y a environ une décennie dans les clubs londoniens et des villes américaines économiquement sinistrées telles que Detroit, musique urbaine par excellence au même titre que le rap et le hip-hop, la techno a vite gagné l'Europe continentale. La Suisse n'est pas en reste avec la Street Parade zurichoise et la Lake Parade genevoise qui comptent parmi les cinq plus grandes manifestations mondiales du genre.

Une motion signée par des députés genevois représentant un large éventail politique réclame la mise à disposition de locaux pour l'organisation de soirées techno.

L'occasion de se pencher sur un phénomène probablement peu familier à nos lectrices et lecteurs.

Par Thierry Charollais

Le public techno est extrêmement varié, aussi bien du point de vue de l'âge que du statut socio-économique. Pourquoi cette musique binaire, qui a priori joue uniquement sur les effets sonores et sur la notion de répétitivité, fascine-t-elle tant? Il est tentant de répondre de manière stéréotypée et non sans une certaine condescendance: la techno comme une sorte de grand-messe de l'épicurisme, voire la manifestation d'une ambivalence ou d'une ambiguïté qui joue sur les paradoxes typiques de notre temps – fascination pour la technologie, recherche de nouvelles sensations, volonté de contrôler ou de fuir le temps –, recherche de sensations musicales nouvelles avec de la musique qui paraît programmée sans émotion aucune. On se retrouve pour être mieux seul, on se rencontre sans se séduire, on s'amuse pour se fuir soi-même, parfois il est vrai par des moyens illégaux...

Pourtant de tels stéréotypes n'expliquent pas grand-chose. La techno reste un phénomène déroutant. S'agit-il d'un mouvement politique ou social qui

prône la rupture avec la société? La techno délivre-t-elle un «message»? Pourquoi attire-t-elle autant de monde? A priori, la techno ne semble pas proposer clairement un autre système contrairement à la contre-culture des années 1970 et au mouvement alternatif actuel. D'aucuns diront alors que la «fin des idéologies» est passée par là... La techno préfère mettre en avant une philosophie simple (parfois simpliste) susceptible de toucher chacun, mêlée d'épicurisme très «fin de siècle», peut-être de façade, mais qui fait son grand succès. Conscients de son potentiel pour attirer les foules, certains mouvements politiques essaient d'utiliser la techno pour moderniser leur image, mais cette tentative de récupération ne trompe personne.

Pourtant, le mouvement techno sait se faire revendicateur lorsqu'il demande des locaux et des lieux de réunion. Est-ce là la première expression d'un projet politique qui viserait à redonner vie à un patrimoine bâti inutilisé et un caractère festif à la ville? En Suisse et ailleurs, des voix se font entendre pour contester la tendance à l'institutionnalisation d'un phénomène qui voulait avant tout sortir d'un cadre. En clair, la techno a ses «puristes», ses penseurs, ses philosophes qui tentent de conférer à la techno une véritable identité.

Peut-on affirmer que la techno émerge en tant que véritable mouvement culturel, qui tente de conquérir sa légitimité aux yeux de la société? Retenons pour le moment l'originalité d'une démarche qui pose à sa manière des questions sur notre manière de vivre et qui propose une diversité de réponses correspondant à la diversité de son public. ■

Sites Internet: Sites techno en Suisse: <http://www.teknet.ch> et <http://www.dj-at-work.net>

Sites apportant une réflexion sur le phénomène techno: <http://www.jungleblue-night.free.fr> et <http://www.adnweb.com> texte forum

Les écrivains romands, la langue et la politique

Poser les mêmes questions, si possible un peu bizarres, à des écrivains, espérer de leur part des réponses très ouvrées, très littéraires et ensuite publier le tout, voilà un exercice pas très original, déjà pratiqué par les surréalistes dans les années vingt du siècle passé. Or, quand il s'agit d'écrivains romands (ils y sont presque tous, à l'exception de Chessex) sollicités par Patrick Amstutz, qui répondent à un ensemble de cinq questions regroupées sous le titre général «la langue et la politique», le résultat s'avère passionnant.

Il est vrai que la dernière interrogation s'énonce ainsi: «S'il y a attachement à une terre et/ou à une langue partagée avec d'autres, cela n'exige-t-il pas une participation à la vie de la cité? Comment dès lors se concrétise votre engagement de citoyen-ne?». Les réponses nous fournissent un bon panorama du rapport de l'écrivain

romand avec l'engagement civique et la politique.

Le résultat ne surprendra pas. La politique est tenue à distance, en lisière, bridée, dans la presque totalité des cas. L'un des auteurs les plus connus, Pierre-Alain Tâche, écrit que «la finalité que j'assigne à l'action poétique exclut que cette dernière soit le vecteur d'un éveil politique». Un autre poète, Pierre Voélin déclare «que la plupart des écrivains connus, dans ce pays, semblent se soucier comme d'une guigne de la question politique».

Le Fribourgeois Jean-Dominique Humbert se demande si «l'attachement à la langue implique un engagement dans la cité?». La réponse qu'il donne est négative. Avec d'autres il mentionne quelques exceptions comme la création du canton du Jura et l'apport des écri-

vains, analyse confirmée par Alexandre Voisard, l'un des acteurs de cette période. Georges Haldas avoue franchement que

Beaucoup de nos écrivains apparaissent comme définitivement nulle part

le Proche-Orient ou les Balkans l'intéressent beaucoup plus que sa ville de Genève. Daniel de Roulet écrit que «son engagement auprès de ses concitoyens consiste à leur promettre qu'il restera à bonne distance pour continuer à mettre en scène leur monde».

Anne-Lise Grobéty semble quelque peu désenchantée par sa dizaine d'années de députée socialiste au Grand Conseil neuchâtelois. Elle se demande si cet engagement ne signifie pas l'échec de la littérature. En fait, ce sont les écrivains les plus âgés, ceux qui ont accompli la traversée du 20^e siècle qui accordent le plus d'importance à l'engagement politique. Yvette Z'Graggen parle de sa jeunesse

nourrie de Sartre et de Camus et de l'importance d'utiliser sa «petite notoriété d'écrivain» pour signer des pétitions. Et bien sûr Gaston Cherpillod dans la grande pose de l'éternelle victime: mal vu de la droite, regardé de travers par la gauche, fiché à Berne et non réélu par un souverain dont il avait selon lui offusqué les sentiments. Terminons peut-être par Christophe Gallaz qui nous dit que «pour reprendre la phrase de Rimbaud, il faut savoir que la vraie langue comme le vrai pays [...] et finalement comme la vraie vie, sont ailleurs.» Beaucoup de nos écrivains apparaissent, dans ce très stimulant petit livre, comme définitivement nulle part, ce que personne ne songe à leur reprocher, mais ce que l'on peut parfois un peu regretter. *jg*

Patrick Amstutz, *La langue et le politique*, l'Aire, 2001.

Courrier

Une gauche neuchâteloise victorieuse

Par un courrier paru dans l'édition de *Domaine Public* du 4 mai, M. Samuel Roller adresse ses condoléances «à une amie meutrie, la gauche neuchâteloise». Le parti socialiste y est, selon lui, «battu, divisé, presque anémié, comme désabusé». C'est ainsi que le PSN a appris avec effroi qu'il était à ce point déconfit et que la gauche neuchâteloise était «meutrie». Peut-être est-ce là l'effet du miroir déformant que la presse a tendu au canton de Neuchâtel après les élections cantonales du 8 avril dernier. La gauche y apparaissait en échec pour avoir manqué

d'un cheveu la majorité qu'elle s'était fixée comme objectif ambitieux de prendre. Et pourtant, atteignant 49,2% des suffrages au Grand Conseil, en progression de 2,2%, elle a bel et bien gagné! Qui plus est, pour la première fois depuis 1960, elle gagne lors de deux élections successives, marquant une nouvelle progression après celle de 1997 (+4,7%). Il n'est pas d'autre canton, Genève excepté, où la gauche soit si forte. Pour l'élection au Conseil d'Etat, il s'en est fallu de moins de 300 suffrages qu'un deuxième tour, toujours favorable à la gauche, n'ait lieu. Certes, le PSN cède un

peu de terrain à ses alliés du groupe PopE-coSol, mais il reste largement la plus grande formation politique du canton. Avec 55 sièges (+2) contre 60 à la droite (-2), le nouveau Grand Conseil sera loin d'être la chambre d'enregistrement d'un Conseil d'Etat que la nouvelle élue libérale Sylvie Perrinjaquet rêve de tirer à droite. Gageure suprême, la gauche a gagné face à une droite qui avait pour seul slogan «moins d'impôts». La sollicitude de M. Roller est donc touchante mais un peu déplacée.

Pierre Bonhôte, président du parti socialiste neuchâtelois

Un protocole pour la défense et la protection des femmes

Un texte nouveau des Nations Unies vient de paraître, riche de promesses. Il s'agit du «Protocole facultatif à la convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes». La Convention a été adoptée en 1979. Elle prévoit que chaque Etat est tenu de soumettre périodiquement au comité responsable de l'application de la Convention un rapport sur ses actions dans ce domaine. Autant dire que cet accord adopté par 167 Etats n'est guère contraignant et qu'il

constitue avant tout une déclaration d'intention.

Il en va tout à fait différemment avec le protocole facultatif, dont le nom indique bien qu'il ne s'impose pas de manière impérative aux Etats signataires de la Convention, entrée en vigueur le 20 décembre 2000. Ce protocole prévoit la possibilité de recours présentés par des particuliers ou des groupes de particuliers lorsque ceux-ci ont épuisé toutes les voies juridiques dans leur pays. Si le comité déclare le recours recevable, l'Etat mis en cause

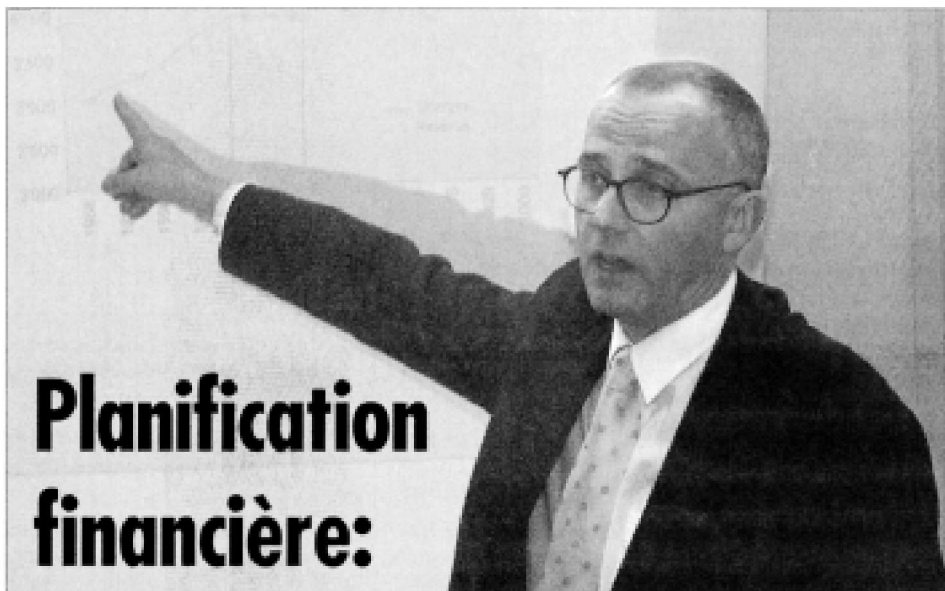
dispose de six mois pour fournir une réponse. Ensuite le comité, après avoir examiné l'affaire à huis clos, transmet ses recommandations aux parties.

Le comité dispose également de la possibilité d'ouvrir une enquête en cas de violation grave des droits de la femme et peut envoyer ses membres effectuer une investigation sur place. Deux gros bémols toutefois: une femme doit être citoyenne d'un Etat partie à la convention pour introduire un recours et le dit pays peut se soustraire à une enquête sur

simple déclaration de sa part.

Les limitations sont importantes, mais la simple existence de ce protocole facultatif constitue un moyen de pression, au moins médiatique, y compris sur les Etats non-signataires, pour peu que les mouvements de femmes sachent en jouer. Ce n'est bien sûr pas un hasard si des pays très peu portés sur les droits de la femme comme l'Iran et l'Afghanistan ne l'ont pas signé. La Suisse non plus d'ailleurs, mais nous ne sommes pas membre de l'ONU, il est vrai... *jpg*

Vu dans «La Gazette»



«Faisons avec ce que nous avons»

Eclat de rire chez les fonctionnaires vaudois en découvrant la une de *La Gazette*, journal de la fonction publique.

Un portrait du conseiller d'Etat Charles Favre présentant la nouvelle planification financière était légendé «Faisons avec ce que nous avons». C'est bien là le problème.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Pierre Imhof (pi) Charles-F. Pochon (cfp)

Forum:
Thierry Charollais

Composition et maquette:
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch